



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Sarthe



DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE Année scolaire 2017-2018

document à adresser à DSDEN 72 – DRH.1 par la voie hiérarchique
avant le 17 mars 2017

1ère demande

renouvellement

Division des Ressources
Humaines
Bureau DRH.1

Gestion collective
des enseignants du
premier degré public

Elisabeth MORICE
Chef de division

Fabien VIVIAN
Adjoint au Chef de division

Dossier suivi par :

Jeanine CARRAUD
Tél : 0243.615.829

Laureen THOMAS
Tél : 0243.615.828

ce.72drh1@ac-nantes.fr

19, boulevard Paixhans
CS 50042
72071 LE MANS Cedex 9

Madame

Monsieur

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Fonctions exercées : adjoint (préciser le niveau de classe) :

autre fonction (préciser) :

Établissement ou école d'exercice :

Participez-vous au mouvement départemental ? ou non

Demandez-vous un temps partiel pour 2017-2018 ? ou non

Êtes-vous titulaire d'une reconnaissance en qualité de
travailleur handicapé (RQTH) ? ou non

Si votre demande de RQTH est en cours, précisez la date de dépôt :

Votre demande

(vous pouvez joindre une demande manuscrite si vous souhaitez expliciter votre situation)

Temps d'allègement de service demandé pour l'année scolaire 2017-2018 (en 1/2-journée) :

Période d'allègement demandée : du au

pour l'année scolaire complète

Fait à, le signature de l'intéressé(e)

Avis de l'IEN sur l'organisation du service :

Fait à, le visa et signature de l'IEN

Cadre réservé à l'administration

Antériorité de l'allègement de service :

	2016-2017	2015-2016	antérieur
1/2 journée			
1 journée			

Congés obtenus

- congés de maladie ordinaire : nombre de jours en 2016-2017
nombre de jours en 2015-2016
- congés de longue maladie : du au
du au
du au
- congés de longue durée : du au
du au
du au

Temps partiels obtenus

- Temps partiel thérapeutique : du au
- Temps partiels antérieurs : 2016-2017
2015-2016

Avis de la CAPD :

Décision de l'IA-DASEN :

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale

Jean-Marc MILVILLE